

la guerre, et comment exposer librement les fautes commises par le régime sans subir l'attribution de ces règlements? C'est une impossibilité.

Une VOIX: Et ils le savent.

M. WOODSWORTH: C'est impossible. N'importe quel gendarme pourra m'appréhender et si, par malheur, j'habitais l'Ontario, le procureur général de cette province me poursuivrait en justice. Cela pourrait devenir un mode facile de se débarrasser de ceux qui ne pensent pas comme le régime. Notre population est déjà craintive. Un de mes fils, qui revient justement d'Ecosse, me disait récemment: "C'est étonnant, mais dès que j'eus mis le pied sur le sol canadien je sentis que la population canadienne était comme craintive, qu'elle avait peur d'exprimer ses pensées." Il revenait de la Grande-Bretagne, où l'on ne craint guère d'exprimer ses vues. Personne n'ignore qu'il se publie en Grande-Bretagne des choses qui arrivent jusqu'à nous et que nous n'avons pourtant pas le droit d'écrire dans notre pays. Cela est ridicule. Pense-t-on que le modèle des parlements d'Europe tolérerait pareil état de choses? On nous dit que le Canada lutte aux côtés de la Grande-Bretagne pour sauver la démocratie et combat pour la liberté de parole, pour des institutions libres et pour la liberté en général. On nous dit que nous n'avons aucun grief contre le peuple allemand, mais qu'il a le malheur d'être trop soumis, trop servile et qu'il se plie trop facilement aux volontés du Führer. Allons-nous être nous-mêmes assez serviles pour permettre à la dictature de s'implanter virtuellement chez nous? Je regarde le premier ministre et il ne semble pas avoir l'étoffe d'un dictateur...

Mlle MACPHAIL: Il l'est pourtant.

M. WOODSWORTH: ...il n'en a pas le langage, mais ses actes sont d'un dictateur. Le Gouvernement est fort et peut poursuivre sa tâche pendant six mois encore sans prorogation de pouvoirs, mais le fait qu'il est fort à Ottawa et le fait que le parti libéral est redoutable dans certaines provinces ne constituent pas une raison d'employer cette force à imposer une méthode diamétralement opposée aux coutumes et au parlementarisme britanniques.

Le très hon. MACKENZIE KING: Au chef de l'opposition (M. Manion) je dirai, sur l'assurance que m'en a donnée le Sous-secrétaire d'Etat, qu'un exemplaire du discours du trône a été transmis à son bureau dès que Son Excellence en eût commencé la lecture.

L'hon. M. MANION: Je me trouvais au Sénat, où j'écoutais Son Excellence.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mais l'exemplaire est parvenu au bureau de mon honorable ami et a été remis à son secrétaire.

L'hon. M. MANION: J'aurais dû le recevoir une heure plus tôt.

Une VOIX: Siégeons-nous ce soir?

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai l'intention de consulter mes collègues incontinent pour savoir, à la lumière des discussions comme celles que nous avons entendues cet après-midi, de quelle façon il conviendrait de poursuivre les délibérations parlementaires.

(La séance est suspendue à six heures.)

Le dix-huitième Parlement a été dissous le jeudi, 25 janvier, 1940, par proclamation de Son Excellence le Gouverneur général.